

Réparation des parois en béton du canal Rideau (rue Clegg -Ottawa, ON) (EQ754-200150/A)

ATT017: Exigence générale pour les travaux réalisés par un tiers à proximité de matériel appartenant à Hydro One Modification 007

1 – Ligne à haute tension – Résumé des commentaires de Stantec basé sur l'examen des spécifications et dessins concernant les travaux sécurisés autour des lignes à haute tension.

1.1 Exigence générales :

Excavation réalisée par des entrepreneurs tiers à proximité de câbles souterrains de 115 000 à 230 000 volts appartenant à Hydro One

Il faut prévoir un dégagement vertical et horizontal d'au moins 1 m entre les nouveaux services souterrains et les câbles souterrains appartenant à Hydro One.

Les entrepreneurs tiers qui effectuent des travaux d'excavation à proximité (à moins de **deux mètres**) de câbles souterrains haute tension (115 kV-230 kV) appartenant à Hydro One Networks Inc. (Hydro One) doivent se conformer aux exigences suivantes :

1. Respecter tous les règlements applicables en matière de sécurité, le document « *Excavating with Hydrovacs in the Vicinity of Underground Electrical Plant* » de E&USA, et toute autre exigence déterminée par Hydro One.
2. Ne pas effectuer d'excavation à moins d'**un mètre** de câbles souterrains appartenant à Hydro One sans la présence d'un représentant d'Hydro One. L'entrepreneur tiers doit contacter Hydro One au 1-888-977-8665, n° 1, au moins 72 heures avant les travaux d'excavation, pour planifier la présence du représentant d'Hydro One.
3. Avant de commencer des travaux d'excavation, informer Hydro One de l'étendue proposée des travaux à proximité de câbles et de tranchées de câble.
4. Ne pas commencer les travaux d'excavation avant d'avoir obtenu du représentant d'Hydro One la profondeur *approximative* des câbles sur le chantier, à moins que l'entrepreneur tiers ait déterminé la profondeur *exacte* des câbles par creusage à la main ou au moyen d'un camion hydrovac, selon la méthode qui aura été approuvée par le représentant d'Hydro One en fonction du type de câbles enfouis.
5. Contrôler les tensions de pas et de contact en s'assurant que la zone de travail est equipotentielle, avant d'utiliser un camion hydrovac à moins d'**un mètre** d'un câble. L'entrepreneur tiers doit protéger le public et tous les travailleurs contre ces dangers potentiels.
6. Ne pas utiliser de matériel mécanique (comme du matériel de sondage, de dégorgement ou de fonçage) à moins d'**un mètre** d'un câble.
7. Lorsque le représentant d'Hydro One détermine qu'il est nécessaire de supporter les câbles exposés, présenter au département de génie d'Hydro One une conception de support temporaire estampillée par un ingénieur.
8. Veiller à ce que tous les ouvriers portent l'équipement de protection individuelle (EPI) adéquat lors de tout contact direct avec un conduit de câble, car les conduits de câble peuvent devenir sous tension lors d'une défaillance du système d'alimentation. Il faut éviter tout contact accidentel avec les câbles exposés.
9. Attendre que le représentant d'Hydro One ait inspecté toutes les sections de câble exposé après l'enlèvement du remblai et qu'il soit satisfait de l'état du câble avant de remettre le remblai en place.
10. N'utiliser que du remblai conforme aux spécifications d'Hydro One, qui seront fournies à l'entrepreneur tiers par le représentant d'Hydro One ou par l'employé d'Hydro One qui fournit la fiche de localisation des câbles.